

Procédure de demande de logement

Conditions d'admission

Pour être accueilli il faut avoir entre 16 et 30 ans et être inscrit dans un parcours d'insertion professionnelle (salarié, apprenti, stagiaire, étudiant, scolaire,...).

Les démarches

Vous pouvez nous contacter à partir de notre site www.bhaj.fr, par téléphone au 04.67.35.84.30 ou directement à l'accueil de la Résidence.

Fiche de renseignements

Vous pouvez la retirer sur place à la résidence, la télécharger sur notre site ou demander qu'on vous l'envoie par mail. Vous devrez ensuite nous la retourner complétée et accompagnée des **documents à fournir** (voir ci-dessous).

Examen des demandes d'admission

Les demandes d'admission sont ensuite examinées en commission par l'équipe socio-éducative de la Résidence. Il est indispensable que votre dossier soit complet afin que l'on puisse prendre en compte votre demande.

Entrée à la Résidence

Une fois la décision d'admission prise, elle vous sera notifiée.

Le jour de votre arrivée vous devrez impérativement:

- Régler le 1er mois de loyer, le dépôt de garantie et les frais de dossier et d'adhésion
- Effectuer avec un responsable l'état des lieux du logement
- Signer le contrat d'occupation, et le règlement intérieur de la Résidence

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Fiche de renseignement complétée.
- Photocopie de votre pièce d'identité.
- Justificatif socio-professionnel : contrat de travail, convention de stage, inscription scolaire, etc.
- Justificatif de ressources.
- 2 photos d'identité.

Votre demande de logement ne pourra être étudiée qu'après réception de tous ces documents.

